

« Puis-je être blâmé pour ce que je ne peux pas éviter ? »

H. Frankfurt a présenté un argument sous forme de contre-exemple au Principe des Possibilités Alternatives (PAP), qui tient le « pouvoir d'agir autrement » pour une condition nécessaire de la responsabilité morale. Il imagine un intervenant contrefactuel qui contraindrait l'agent à décider comme il le souhaite, si l'agent ne le faisait pas de lui-même. Dès lors qu'il décide de lui-même, il semble avoir la même responsabilité que si l'intervenant contrefactuel était absent. Pourtant, en raison de la seule présence de cet intervenant, il ne peut pas agir, ni décider autrement.

Longtemps David Widerker a soutenu que l'argument de Frankfurt présupposait le déterminisme (ce qui en ferait une pétition de principe contre les libertariens), ou laissait en fait une place à des possibilités alternatives (argument du dilemme). Il opposait également au frankfurtien la question W (What else ?), liée au principe selon lequel « doit » implique « peut » : qu'est-ce que l'agent aurait pu faire d'autre, s'il devait agir autrement ? Le refus des possibilités alternatives paraît bien miner la responsabilité morale.

Récemment Widerker a estimé qu'il pouvait imaginer un scénario « à la Frankfurt » qui fasse explicitement une place à l'indéterminisme, et qui ne commette donc pas de pétition de principe contre le libertarien. Les alternatives possibles au cours de l'histoire (de l'action, de la décision de l'agent) ne sont néanmoins pas des « possibilités alternatives » au sens du PAP, car, dans ces scénarios, elles ne dépendent pas de l'agent, ne sont pas en son pouvoir. Et Widerker estime que l'agent est néanmoins responsable de ses choix, en fournissant une théorie de la responsabilité morale, qui ne réclame pas les possibilités alternatives, mais sur la croyance que l'agent a d'avoir une obligation morale, et d'avoir des possibilités alternatives.

Je discute ce revirement de Widerker,

- d'une part en contestant sa théorie de la responsabilité morale : les conditions envisagées par Widerker me semble justifier l'auto-attribution mais pas l'hétéro-attribution de la responsabilité, et surtout, avec Carlos Moya, je soutiens que l'agent imaginé par Widerker, n'a pas un « mécanisme de décision » normal ;
- d'autre part, en reprenant contre lui l'argument de la question W, que Widerker ne peut plus juger aussi pertinente que par le passé

Cette discussion conduit à poser le problème d'une incompatibilité d'analyse d'une même question à partir de deux approches distinctes.